

Date d'affichage : 07/07/2017

Date d'affichage du compte-rendu : 20/07/2017

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

Mardi 11 JUILLET 2017 à 19 h 00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel FOURCY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Voirie communale :
 - Déclassement d'une partie du chemin rural de Chamarande ;

- Travaux :
 - Point sur l'avancement des travaux du groupe scolaire ;
 - Point sur les travaux d'assainissement aux hameaux du Chenevier & Orgemont ;
 - Point sur la réfection de la voirie hameau d'Orgemont – Etude géotechnique ;
 - Point sur le cimetière – étude sur le tarif des concessions, cases de colombarium, caves-urnes ;

- Ecole :
 - Point sur la modification des Rythmes scolaires ;
 - Point sur la réunion du conseil d'Ecole – réunion du 22 juin 2017 ;
 - Point sur la cantine/garderie ;
 - Entretien des classes durant la période estivale ;
 - Achats divers.

- Mairie :
 - Point sur la téléphonie ;
 - Point sur le site internet.

- Urbanisme :
 - Point sur les dossiers en cours ;
 - Point sur le Plan local d'urbanisme.

- Intercommunalité – C.C.F.U.
 - Modification des statuts – gestion des Eaux pluviales.
- Questions diverses

Le 11 Juillet 2017 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Michel FOURCY, Maire.

SECRETAIRE : B. PERROLLAZ

M. le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance précédente du 8 juin 2017 et d'approuver ce compte rendu. Le compte rendu du conseil du 8 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-26

Voirie Communale

Déclassement d'une partie du chemin rural de Chamarande et autorisation de lancer l'enquête publique.

M. le maire rappelle qu'il a évoqué cette question lors du conseil du 8 juin dernier.

Depuis cette date, il a reçu le dossier de déclassement de la part du cabinet de géomètres MAGNAN/PERRILLAT/CLARET, missionné par les riverains qui souhaitent acquérir une partie du chemin rural passant devant leur propriété. Le dossier précise que le chemin rural serait déclassé sur une longueur de 40 mètres environ (soit une superficie concernée de 137 m² environ) pour le recréer sur une longueur de 45 mètres environ (soit une superficie concernée de 153 m² environ) sur la parcelle AB 197.

Le maire rappelle que tous les frais de ce dossier seront supportés par les demandeurs.

Le maire rappelle que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune du fait de l'article L.161-1 du code rural : « Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Les chemins ruraux peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure posés par l'article L.161-10 du code rural.

Pour pouvoir être cédé le chemin rural doit donc faire l'objet d'une procédure de désaffectation, procédure préalable à la mise à l'enquête publique.

M. le maire indique que cette décision de désaffectation est faite dans l'intérêt général car l'assise du chemin rural s'en trouverait améliorée et la sortie sur la voie communale n° 2 serait mieux sécurisée avec une meilleure visibilité.

Le chemin n'étant plus affecté à l'usage du public pourra faire l'objet d'une aliénation aux personnes riveraines demanderesse, cette aliénation étant précédée d'une enquête publique.

Afin de procéder à cette enquête publique, le maire désignera par arrêté un commissaire enquêteur.

Cet arrêté devra préciser l'objet de la requête, la date à laquelle celle-ci sera accessible (ouverte), ainsi que les heures et le lieu où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours en général pour ce type de procédure.

En conclusion le maire propose au conseil Municipal de se prononcer sur d'une part, la désaffectation d'une partie du chemin rural dit de Chamarande tel que figurant sur le plan de géomètre joint et, d'autre part, sur l'autorisation de lancer l'enquête publique.

Roland NEYROUD quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Après débats, M. le maire passe au vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Roland NEYROUD revient dans la salle.

M. le maire fait le point et informe le conseil sur les différents dossiers suivants :

I. Travaux :

- Point sur l'avancement des travaux du groupe scolaire ; le maire donne la parole à Germain SIERRA, adjoint aux travaux, qui indique que le chantier suit son cours bien qu'assez calme en ce début de période estivale ; malgré cela aucune pénalité ne peut être envisagée à l'encontre des entreprises car les délais globaux sont respectés. La grue de l'entreprise de maçonnerie a été démontée et sera remplacée par la grue de l'entreprise de charpente.

L'entreprise PICCHIOTTINO qui est attributaire du lot 16 serait dans une situation difficile et pourrait faire l'objet d'une procédure devant le tribunal de commerce.

- Point sur les travaux d'assainissement aux hameaux du Chenevier & Orgemont ; M. le maire donne la parole à Roland NEYROUD, adjoint à la voirie, qui indique que les travaux sont terminés et que la visite technique préalable à la réception des travaux est prévue le jeudi 20 juillet. M. le maire informe le conseil que le SIESS (Energie et Services de Seyssel) a transmis début juillet les devis concernant l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication..) mais le montant est très onéreux par rapport aux finances communales déjà fortement impactées par la construction du groupe scolaire ; de plus, sur ces travaux la commune ne pourrait espérer qu'une subvention à hauteur de 45 % du montant des travaux ce qui ramènerait le coût à la charge de la commune à la somme de 160.000 € environ.

Le maire indique que les travaux consistant en la réfection de la chaussée et du réseau d'eaux pluviales sont par contre indispensables et que donc un avis d'appel public à la concurrence sera lancé prochainement.

Y. NOTERMAN estime qu'il serait nécessaire que l'entreprise puisse faire passer une balayeuse et S. LE ROUX indique que certaine partie de voie ne semblent pas terminées correctement ; R. NEYROUD en prend note et verra cela avec le SILA lors de la réunion de réception du 20 juillet prochain.

M. le maire rappelle qu'une réunion d'information des habitants du secteur concerné a eu lieu le 14 juin dernier ; la municipalité avait commandé une étude des sols afin de connaître l'état des lieux et prévoir la meilleure structure à mettre en place ; l'étude est parvenue en mairie.

- Point sur le Cimetière – étude sur le tarif des concessions, cases de columbarium, caves-urnes ; M. le maire donne la parole à Béatrice ACCAMBRAY et Yann NOTERMAN. Afin d'harmoniser les tarifs et faire payer le juste coût aux acquéreurs de concessions comme de cases de columbarium et prochainement des caves urnes, une étude comparative va être lancée et sera prochainement présentée devant le conseil municipal.

II. Ecole :

M. le maire donne la parole à Sylvie LE ROUX, adjointe aux affaires scolaires.

S LE ROUX présente les différents dossiers concernant l'école.

- Point sur la modification des Rythmes scolaires ; suite à la décision unanime prise en conseil d'école, la municipalité a envoyé un courrier au DASEN en date du 27 juin et l'Education nationale nous a sollicité pour des compléments d'information transmis par mail le 5 juillet. Par courrier daté du 7 juillet, le DASEN (directeur académique de l'éducation nationale) a accordé pour l'année scolaire 2017/2018 l'autorisation d'adapter l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. S. LE ROUX fera le point et établira une note d'information aux parents pour leur indiquer les nouvelles modalités concernant la rentrée scolaire de septembre par rapport aux services péri-scolaires.

- Point sur la réunion du conseil d'Ecole ; S. LE ROUX fait le point sur le conseil d'école qui s'est tenu le 22 juin dernier ; elle rappelle les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2017 : 73 élèves contre 71 actuellement, il y aura 4 enseignantes ; la classe verte et l'activité jardinage ont été très positifs ; S. LE ROUX a rappelé que le service de la cantine & de la garderie péri-scolaires sont du domaine de la mairie et qu'une réunion spécifique sera programmée pour faire le point. G. SIERRA souhaiterait que l'on parle toutefois des prestations de l'entreprise Mille et Un repas car de nombreuses municipalités ou associations ne renouvellent pas les contrats. S. LE ROUX indique qu'un travail de fond avait été effectué il y a quelque temps déjà mais les préconisations proposées n'ont pas été actées ; toutefois, il est bien prévu de faire un point avec le gestionnaire avant la rentrée.

Comme chaque année en période estivale, un entretien approfondi des classes sera effectué. Une entreprise sera contactée pour le lavage des sols.

Pour la rentrée scolaire 2017, la directrice a fait parvenir des demandes de travaux et achats divers ; S. LE ROUX en donne le détail en particulier sur le remplacement de l'ordinateur de la directrice ayant déjà fait l'objet de

réparations et mises à jour mais qui semble obsolète ; un devis a été établi par un prestataire et Y. BOURSET apporte quelques éléments complémentaires. La décision est reportée pour étude approfondie.

Semaine bleue : un compte rendu est fait par C. AVIOLAT qui a assisté dernièrement à une réunion ; le 2 octobre, une conférence sera organisée. M. MEGEVAND indique que l'ADMR propose d'offrir des repas aux personnes démunies durant cette semaine bleue.

S. LE ROUX fait part du courrier de Mme LOILLIER reçu récemment en mairie et qui a créé une association du nom de Mési'zen qui a pour but de favoriser la pratique du yoga et d'autres activités liées au bien-être. Ayant reçu cette personne, S. LE ROUX a donné son accord de principe pour le prêt de la salle polyvalente le lundi soir. Une information sera diffusée dans le prochain Mésigny en bref.

III. Urbanisme :

- Point sur les dossiers en cours ;

Jean-Pierre RICLOT, adjoint à l'urbanisme, présente les différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie en tant que déclaration préalable ou permis de construire. M. le maire indique, comme évoqué lors du conseil du 8 juin dernier, qu'un constat d'huissier a été établi pour la route de Grézy à l'occasion des constructions en cours de réalisation ; le maire précise que ce principe de précaution, ayant certes un coût pour la commune, est nécessaire en cas de problèmes futurs.

- Point sur le Plan Local d'Urbanisme. M. le maire indique qu'une réunion aura lieu ce jeudi 13 juillet avec Espaces & Mutations pour faire le point sur le planning du PLU.

IV. Mairie :

- Point sur la téléphonie ; M. le maire donne la parole à Yann NOTERMAN lequel présente la modification du système de téléphonie de la mairie permettant une meilleure offre et de nouveaux services plus performants.

Le conseil donne son accord pour ce dossier.

- Point sur le site internet ; M. le maire donne la parole à Yannick BOURSET qui donne le détail des procédures techniques nécessitant du temps pour la reprise des éléments à mettre en ligne sur le site internet. M. le maire propose qu'un petit groupe puisse se réunir régulièrement afin de faire le point et actualiser le site.

V. Intercommunalité – C.C.F.U.

- Modification des statuts – gestion des Eaux pluviales.

M. le maire rappelle que la loi portant nouvelle Organisation territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi Notre a modifié l'exercice des compétences des établissements publics de coopération intercommunale.

Il indique en particulier les incidences de cette législation sur les compétences « eau » et « assainissement ».

Il rappelle également les compétences optionnelles et obligatoires exercées par la CCFU. Le maire indique que le conseil aura à se prononcer prochainement sur cette modification des statuts.

VI. Questions diverses

M. le maire présente une information concernant une notification de vente sur la commune présentée par la SAFER ; la commune ne fera pas jouer son droit de préemption.

La CCFU va rééditer le guide des Associations dans la perspective du forum des Associations qui aura lieu début septembre 2017 à La Balme de Sillingy ;

B. ACCAMBRAY indique que LA POSTE peut désormais livrer des repas ; Mme MEGEVAND indique que l'ADMR ne livre des repas que pour un seul couple habitant sur MESIGNY ; une information pourrait être mise dans le Mésigny en bref.

G. SIERRA indique que l'abris bus du hameau de Grésy situé en bordure de la RD a été poncé et repeint en vert ; le conseil visionnant les photos estime que la teinte a été bien choisie et que de fait l'abris-bus s'intègre bien dans l'environnement.

L'ordre du jour étant terminé, le maire souhaite un bon été et de bonnes vacances aux conseillers ;

Séance levée à 21h10

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 11 JUILLET 2017

M. FOURCY Maire		F. COMBET	Excusé pouvoir à R. NEYROUD
G. SIERRA 1 ^{er} Adjoint		M. MEGEVAND	
S. LE ROUX 2 ^{ème} Adjointe		Y. NOTERMAN	
R. NEYROUD 3 ^{ème} Adjoint	Pouvoir de F. COMBET	B. PERROLLAZ	
J.P. RICLOT 4 ^{ème} Adjoint		M. PERROLLAZ	
B. ACCAMBRAY			
C. AVIOLAT			
Y. BOURSET			